

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2019**

Convocation en date du 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRE - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Jean-Paul DUPRE, Maire, Mr Pierre DURAND, Mme Michèle HENAREJOS, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Angel SANCHEZ, Mme Magalie BERLIOZ, Mme Leïla KEBIR, Adjoint, Mme Marie-Claude CAZANOVE-SAUZEDE, Mr Gérard BADIA, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain CASTAN, Mr José NAVIO, Mme Isabelle LAPEYRE, Mme Marie-José APARICIO, Mr David FERNANDEZ, Mme Mélanie BACH, Mr Jean-Marie AMIGUES, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Pierre BAC, Mr René CUOMO, Mme Danielle LUQUET-PAGES, Mme Martine PEREZ, Mme Martine AZAÏS, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Aline MONCADA à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Gérard BERTRAND à Mr Jean-Pierre TAILHAN
Mme Audrey SIRET à Mme Magalie BERLIOZ
Mr Nicolas PICCOLO à Mme Leïla KEBIR
Mr Victor CHABERT à Mme Mélanie BACH

Absents : Mr Florent CRISTOFARI, Mr Jean-Didier CARRÉ

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Avril 2014, reçue en Préfecture de l'Aude le 9 Avril 2014, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai conclu** :

▪ Auprès des entreprises :

TITULAIRE 1 : S.A Graines VOLTZ – 1, Rue Edouard Branly – 68000 COLMAR

TITULAIRE 2 : EARL HABERSCHILL – Chemin du Causse – 81090 VALDURENQUE

Un accord cadre à commandes multi-attributaires ayant pour objet la fourniture de fleurs pour l'année 2020, donnant lieu à des marchés subséquents de fourniture de fleurs (graines, annuelles, bisannuelles, bulbes, etc.), définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 25 000,00 Euros Hors Taxes, pour une période allant du 02 Janvier 2020 jusqu'au 31 Décembre 2020, non reconductible.

(Décision n° 2019-0237)

▪ Auprès de l'entreprise :

TITULAIRE 1 : DUMONA SAS – 23, Rue du Creuzat – 38081 L'ISLE D'ABEAU

unique opérateur économique titulaire de l'accord cadre à commandes multi-attributaires, ayant pour objet la fourniture de substrats de culture pour l'année 2020, donnant lieu à des marchés subséquents de fourniture de substrats de culture (suspensions jardinières, plante à massif, terreau de repiquage, bisannuelles/primevères, etc.), définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 82 000 Litres et/ou de 25 000,00 Euros Hors Taxes, pour une période allant du 02 Janvier 2020 jusqu'au 31 Décembre 2020, non reconductible.

(Décision n° 2019-0238)

▪ Auprès de l'Association SIX PIEDS SUR TERRE, dont le siège social est situé La Fenderie, Rue Notre Dame, 27250 RUGLES, représentée par sa Présidente Madame Valérie TORCHEUX, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une représentation théâtrale qui aura lieu le Jeudi 16 Janvier 2020 à 14 h au Cinéma l'Elysée à LIMOUX, pour un montant de 1 250 Euros.

(Décision n° 2019-0252)

▪ Auprès de la Société « Les Etablissements Maison d'Édition », 13 Rue des Frères Chausson, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, représentée par son Président Monsieur François CLEMENT, un contrat de prestation dans le cadre de la présentation de l'ouvrage « Jules Védrine 250 000 km en aéroplane » qui se déroulera à Limoux, Salle Elysée II le Samedi 21 Décembre 2019, pour un montant de 4 131,00 Euros TTC, auxquels s'ajouteront les frais d'hébergement et de repas.

(Décision n° 2019-0253)

➤ **J'ai accordé à :**

▪ Madame VERGNE Françoise, le renouvellement de la concession trentenaire n° 3367 (au nom de Monsieur RIBERA), dans le cimetière Communal de Saint-Martin (Carré I) N° 4414

(Décision n° 2019-0239)

▪ L'APAM 11 pour le compte de Madame MARCHAL Aline, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane (Concession n° 21 carré mur de clôture) N° 4415

(Décision n° 2019-0240)

▪ Monsieur MARSZAL Jean-Michel, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane (Concession n° 22 carré mur de clôture) N° 4416

(Décision n° 2019-0241)

▪ Monsieur et Madame PAILLARD Daniel, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane (Allée 13) N° 4417

(Décision n° 2019-0242)

- Monsieur FERRIER Gaston Adrien, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin (Carré J) N° 4418
(Décision n° 2019-0243)
- Madame HAMMOUDATE Marine, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane (Carré Musulman) N° 4419
(Décision n° 2019-0244)
- Madame SANCHEZ Gilberte, le renouvellement de la concession trentenaire n° 3376 dans le cimetière Communal de Saint-Antoine (Carré D) N° 4420
(Décision n° 2019-0245)
- Madame BURGAT Nicole, le renouvellement de la concession trentenaire n° 3355 dans le cimetière Communal de Saint-Martin Carré I. N° 4421
(Décision n° 2019-0246)
- Mesdames JALBAUD Christiane et Nicole, le renouvellement de la concession trentenaire n° 3378 dans le cimetière Communal de Saint-Antoine (Carré D) N° 4422
(Décision n° 2019-0247)
- Madame BECHAOUI Messaouda, une concession perpétuelle le cimetière Communal de Villeplane (Carré Musulman) N° 4423
(Décision n° 2019-0248)
- Monsieur BUFFAT Jean-Marc, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane (Allée 18 concession 6) N° 4424
(Décision n° 2019-0249)
- Madame SUBIAS Josiane et Madame RECAZENS Danielle, le renouvellement de la concession trentenaire n° 2921 dans le cimetière Communal de Saint-Martin (Carré I) N° 4425
(Décision n° 2019-0250)
- Monsieur et Madame THONG VAN KHOUT, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane (Allée 18 concession 7) N° 4426
(Décision n° 2019-0251)

► **J'ai accepté :**

- La déclaration de sous-traitance proposée par la SAS Jean Lefebvre Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – Le Village – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché de travaux à procédure adaptée relatif à l'aménagement et la mise en sécurité de la traversée piétonne sur la RD 118 au niveau du Collège Joseph DELTEIL de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SAS ETABLISSEMENTS ROBERT – 22, Rue de la Gare – 11250 POMAS et que le montant des prestations sous-traitées (fourniture et pose de candélabre, travaux de raccordement électrique et tout document administratif) s'élèvera à la somme de 5 000,00 €uros (TVA auto liquidation) alors que le montant initialement prévu était fixé à 5 100,00 €uros.

(Décision n° 2019-0254)

1. Report du transfert automatique de la compétence assainissement collectif.

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Jean-Paul DUPRE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 17 H 52.

Fait en Mairie, LIMOUX le 18 DECEMBRE 2019

LE MAIRE,



Jean-Paul DUPRE